

COURCOURY

Flash d'Informations Communales

Express

A la Une :

Edition d'avril 2017

Page 1

- + Finances communales
- + Bébés lecteurs
- + Cartes électorales

Page 2

- + Plan de sauvegarde
- + Chats errants

Page 3

- + Urbanisme
- + Dates élections
- + Procuration

Page 4

- + Cyclotourisme
- + Inscription école
- + Brin d'aillet
- + Greg'O Pizza

CONTACT

Mairie de COURCOURY

Place de Pampilhosa

17100 COURCOURY
05 46 93 18 23

Courriel : courcoury@mairie17.com

REUNION PUBLIQUE

Les finances communales

Le vendredi 14 avril à 20 h00
A la Maison de la Seugne

Présentation

- du budget réalisé en 2016
- du budget voté pour 2017
- des projets
- échanges



BEBES LECTEURS

Le lundi 10 avril à 10h30

Chasse aux œufs



CARTES ELECTORALES

Elles vont être distribuées par La Poste.

Si au 12 avril, vous n'avez pas reçu votre carte électorale pour voter à Courcoury, veuillez prendre contact avec la Mairie de Courcoury au 05 46 93 18 23

REUNION PUBLIQUE

Le plan de sauvegarde

Le vendredi 21 avril à 20 h00

A la Maison de la Seugne

De plus en plus, les communes sont exposées à des catastrophes naturelles, technologiques. Les élus se trouvent confrontés à répondre dans l'urgence. Les élus municipaux ont légalement le devoir de préparer leur commune à faire face aux événements majeurs et le cas échéant à gérer ces situations de crise.

Afin d'en assurer la prévision et le retour à la normale, la Loi leur donne le pouvoir d'utiliser et de mettre en valeur, parmi leur population, l'expertise, les compétences et le dévouement des concitoyens volontaires bénévoles, qui aspirent à exprimer leur engagement citoyen dans le cadre de *la réserve communale de sécurité civile* du plan de sauvegarde.

Les missions susceptibles d'être confiées sont :

- l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu ;
- l'assistance aux formalités administratives des sinistrés,
- le prêt de matériel....

Toute personne qui fait partie ou qui souhaite faire partie de la réserve communale de sécurité, est invitée à participer à cette réunion publique.

IMPORTANT

En partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et avec la collaboration de l'association "L'Ecole du Chat Libre de Saintes",

une campagne de stérilisation de chats (et chattes) errants ou abandonnés se déroulera sur toute la Commune du 1er avril 2017 jusqu'au 1er Octobre 2017, et ce tous les jours de la semaine de 8h00 à minuit.

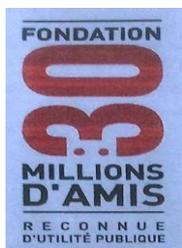
L'association " L'école du Chat Libre de Saintes" se tient à votre disposition pour toute information sur le déroulement de cette opération.

Elle propose également des colliers à fermeture de sécurité destinés aux chats domestiques (collier qui s'ouvre dès qu'une traction importante intervient pour éviter tout risque d'étranglement) pour la somme de 3€ qui seront restitués une fois la campagne de stérilisation terminée; cela permet de relâcher immédiatement un chat domestique en cas de capture.

Association Ecole du Chat Libre de Saintes
31 rue du Cormier - 17100 SAINTES

mail: chats.libres.saintes@free.fr

Lorsque vous trouverez un chat dans piège pour cette opération, merci de téléphoner tout de suite à Mme POMPEE au 06 75 78 62 08



**Colliers en
vente à
la Mairie de
Courcoury
à partir du
01/04/17**

URBANISME

Pour toutes demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017, le seuil au-delà duquel les personnes physiques doivent recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions à usage autre qu'agricole passe de 170 m² à 150 m² de surface de plancher, modifiant l'article R.431-2 du code de l'urbanisme

DATES DES PROCHAINES ELECTIONS

Présidentielles : dimanche 23 avril 2017 et dimanche 07 mai 2017
de 8h00 à 19h00

Législatives : dimanche 11 juin 2017 et dimanche 18 juin 2017
de 8h00 à 18h00

Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France.

Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

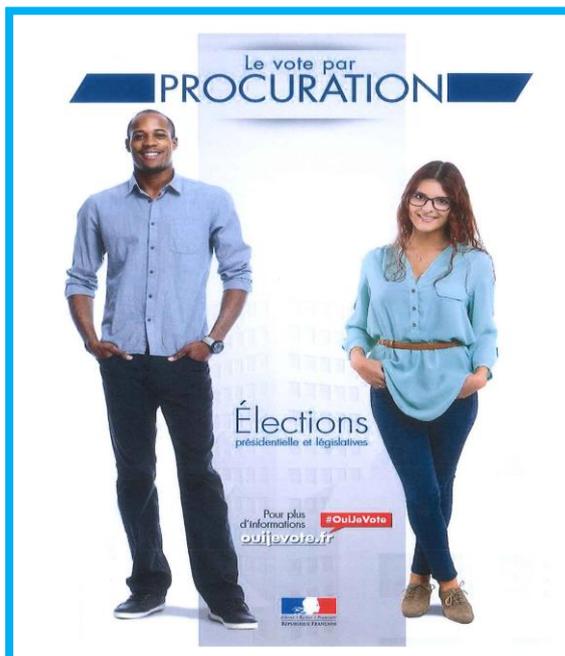
Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

aura lieu
les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

auront lieu
les dimanches 11 et 18 juin 2017.





L'association du Braquet Salignacais organise une randonnée de cyclotourisme dénommée « **2^{ème} Tour du Canton de Thénac** » le dimanche 2 avril 2017.

Départ de Salignac de 8h00 à 9h30
Ils traverseront Courcoury dans la matinée pour finir à 13h00 à la salle des fêtes de Salignac.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017-2018

Regroupement Pédagogique Intercommunal COURCOURY – LES GONDS

A effectuer du 3 avril au 9 juin 2017
Auprès de la Mairie de Courcoury

Concerne les familles

- dont l'enfant entre à l'école
- nouvellement arrivées
- ayant déménagé

Se munir

- du livret de famille
- du carnet de santé
- d'un justificatif de domicile [- de 3 mois]
- d'un certificat de radiation de l'école précédente
- de l'attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire
- de l'attestation CAF ou MSA
- jugement en cas de séparation



© Ville de Saintes 2016 - Imprimé sur du papier certifié FSC, issu d'une gestion forestière responsable - Fotolia

www.agglo-saintes.fr



COURCOURY

Le 1^{er} mai 2017 à 12h00



BRIN D'AILLET

Faites comme le muguet
Sortez !

Organisé par la Société des Fêtes

Menu

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| • Apéritif | • Fromage |
| • Gratton, rillettes, brins d'aillet | • Dessert |
| • Jambon braisé et son accompagnement | • Café/digestif |
| | • Vin (avec modération) |

Réservations et renseignements

Robert BIGOT 06 26 02 85 58

Veuillez réserver afin de mieux vous accueillir

✂-coupon à déposer à la Mairie. Joindre le chèque total inscription jusqu'au 20 avril 2017

Nom : Prénom :

Adresse :

Nb d'adultes : X 14€ =

Nb d'enfants (-12) : X 8€ =

TOTAL

GREG'PIZZA

Il sera absent les 3 et 4 avril 2017